

ARRÊTÉ MUNICIPAL 2026-048  
Portant délégation des fonctions d'Officier d'Etat Civil  
A Nadine DEDIENNE épouse BOUDESSEUL,  
Conseillère Municipale  
Pour la célébration d'un mariage  
Sur le territoire de BELLENGREVILLE  
En agglomération

*Le Maire de BELLENGREVILLE*

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18 ;*

*Vu le 2<sup>e</sup> alinéa du chapitre I du titre 1<sup>er</sup> de l'instruction générale relative à l'état civil du 21 septembre 1955 modifiée,*

*Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état civil, il convient de donner délégation à Madame Nadine DEDIENNE épouse BOUDESSEUL, conseillère municipale de la Commune, pour une durée d'un jour,*

*Considérant que Madame Nadine DEDIENNE épouse BOUDESSEUL, conseillère municipale est disponible pour procéder à ce mariage en date du 04 juillet 2026.*

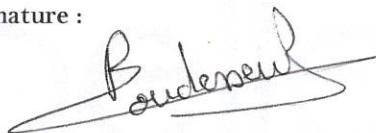
ARRETE

**Article 1 :** Madame Nadine DEDIENNE épouse BOUDESSEUL, conseillère municipale de la commune de Bellengreville est déléguée pour exercer, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, en ses lieu et place, les fonctions d'officier d'état civil de ladite commune pour procéder au mariage devant être célébré le 04 juillet à 15h.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, publié sur le site internet de la Ville et transmis au Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Caen, conformément à l'article R.2122-10 du CGCT et au représentant de l'État dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement, conformément à l'article L.2131-1 du CGCT.

Notifié à l'intéressé le : 30/06/2026

Signature :



Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à BELLENGREVILLE,  
Le 29/06/2026

Le Maire,  
Dominique PIAT  
Chevalier dans l'ordre national du mérite

